

Programme Formation sur la location saisonnnière 14h

V1-2407

Découvrir les techniques de valorisation et de mise en location d'un bien saisonnier et élaborer une relation client de confiance et de qualité.

Public

Tous professionnels de l'immobilier

Compétences pré requises

Aucune

Délais et modalités d'Accès

L'accès à nos formations peut être initié par le chef d'entreprise, l'employeur pour un salarié, à l'initiative d'un salarié, par un particulier.

La demande d'inscription à la formation devra se faire un mois avant le début de la prestation

Accessibilité public en situation de handicap

Prise en compte de chaque demande afin de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des prestations de formation aux personnes en situation de handicap. Sur simple demande, une étude de faisabilité sera réalisée, avec le concours si besoin de l'AGEFIPH.

Référent handicap : Céline WOURM Tél: +33 (0)7 67 19 58 16 - cwourm@hotmail.fr

Objectifs

Evolution :

Elaborer une gestion complète et quotidienne d'un hébergement locatif

Pédagogiques :

Maîtriser le cadre légal du mandat de location

Etre capable d'identifier et de prévenir les risques liés à la location saisonnière

Connaitre la réglementation relative à la location saisonnière

A la fin de la formation, vous saurez :

Elaborer une gestion complète et quotidienne d'un hébergement locatif

Plan de formation : Progression Pédagogique

Jour 1 La réglementation	<ul style="list-style-type: none">• La Loi Hoguet et la location saisonnière• La réglementation
Jour 2 Le contrat de location saisonnnière	<ul style="list-style-type: none">• Le cadre juridique du bail saisonnier• Le contentieux du bail

Modalités pédagogiques

Formation en face à face pédagogique en présentiel réel dans vos locaux
Support numérique et exercices du cours pour chaque stagiaire
Théorie et exercices pratiques sur la Location saisonnière
Formateur expert
Méthodologie active

Validation des Compétences acquises

Quizz pour évaluer les connaissances acquises.

Modalités du stage

Durée : 14H, soit 4 ½ journées de 3H30
Horaires : 8H30-12H et 13H30-17H00,
Lieu : Sur site client : **A DEFINIR**
Cout horaire par participant : 50 € net de taxe.
Dates : **A DEFINIR**
Nombre maximal de participants à la formation : 5

Responsable de l'action

Céline WOURM : 07 67 19 58 16

Formateur

Céline WOURM, Formatrice multimédia

Suivi de l'action de formation

Attestation d'assiduité délivrée à l'issue de la formation
Feuille émargement.

Evaluation de l'action

Travaux rendus par le stagiaire :
Quizz pour évaluer les connaissances acquises.

Évaluation qualitative de la formation par les stagiaires en fin de parcours d'apprentissage (questionnaire à chaud)

Passerelles et débouchés possibles

Cette formation répond à la législation de la loi Alur qui impose à tout professionnel de l'immobilier de suivre une formation immobilière de 14 heures par an dans le but d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle
